

### L'élève

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe à la rentrée 2025/2026 : .....

Représentant légal et financier : .....

- Qualité (cocher la case correspondante) :**  Demi-pensionnaire (déjeuner)  
 Interne (nuitée + petit-déjeuner + déjeuner + dîner)  
 Interne – externé (déjeuner + dîner)  
 Externe (pas de restauration ni d'hébergement)

### Modes de paiement proposés

**LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N'EST PAS UNE OPTION DE PAIEMENT PROPOSEE  
PAR LE LYCEE**

Pour les élèves demi-pensionnaires :

**POUR LES NOUVEAUX ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES DE L'ETABLISSEMENT, JOINDRE  
IMPERATIVEMENT UN CHEQUE DE 102 € A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE VAUBAN**

- En ligne via l'application MyTurboSelf ou par internet sur le site <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=0009>
- Par carte bancaire aux bornes de l'établissement.
- En espèces au bureau 115.
- Par chèque aux bornes de l'établissement ou au bureau 115.

Pour les élèves internes ou interne-externés (règlement à réception de l'avis des sommes à payer) :

- Par téléservices en vous connectant à votre compte Educonnect.
- Par virement bancaire.
- Par chèque.

### Rappel

Les tarifs de restauration et d'internat sont fonction de votre quotient familial. Pour déterminer votre tarif, vous devez impérativement vous inscrire à partir du 1<sup>er</sup> juin sur la plateforme [www.bretagne.bzh/tarifcation](http://www.bretagne.bzh/tarifcation) (voir plaquette du Conseil Régional de Bretagne).

Sans inscription avant le 21 septembre le tarif le plus élevé s'applique.

## Comment s'inscrire et accéder au service de restauration et d'hébergement ?

- Renseigner et transmettre la fiche d'inscription ci-jointe.
- S'inscrire impérativement à partir du 1<sup>er</sup> juin sur la plateforme de la Région [www.bretagne.bzh/tarifcation](http://www.bretagne.bzh/tarifcation), afin de déterminer le tarif qui vous sera appliqué pour l'année scolaire (obligatoire).
- Une carte de restauration sera distribuée gratuitement aux nouveaux élèves le jour de la rentrée. Elle est valable toute la scolarité. Les élèves déjà scolarisés dans l'établissement en 2024/2025 conservent leur carte.

## Elèves internes ou interne-externés

**Principe : Les frais d'internat sont forfaitaires. Une facture à régler à réception est établie chaque trimestre.**

La tarification est fonction de votre quotient familial (voir plaquette du Conseil Régional de Bretagne). Les tarifs varient également en fonction de la scolarisation de votre enfant en pré-bac ou post-bac.

Les étudiants des classes de **BTS et DN MADE** ne peuvent pas bénéficier de l'internat avec nuitée au lycée Vauban, mais peuvent bénéficier du régime **interne-externé** (déjeuner + diner). Ils peuvent s'adresser au CROUS pour leur hébergement.

À réception de l'avis des sommes à payer, plusieurs **modalités de paiement** vous sont proposées :

- Par téléservices en vous connectant à votre compte Educonnect.
- Par virement bancaire (les coordonnées bancaires de l'établissement figureront sur les factures).
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Vauban.

**Le prélèvement automatique n'est pas une option de paiement proposée par l'établissement.**

## Elèves demi-pensionnaires

**Principe : un porte-monnaie associé à la carte de restauration doit être crédité et est débité du prix du repas à chaque passage au self.**

**POUR LES NOUVEAUX ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES DE L'ETABLISSEMENT, JOINDRE IMPERATIVEMENT UN CHEQUE DE 102 € A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE VAUBAN**

Le prix du repas est fonction de votre quotient familial (voir plaquette du Conseil Régional de Bretagne).

Plusieurs **modalités d'approvisionnement** de la carte vous sont proposées :

- En ligne via l'application MyTurboSelf ou par internet sur le site <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=0009> (moyen à privilégier).
- Par carte bancaire aux bornes de l'établissement.
- En espèces au bureau 115.
- Par chèque aux bornes de l'établissement ou au bureau 115.

## Changement de situation en cours d'année

Si votre enfant change de régime de restauration/hébergement ou quitte l'établissement en cours d'année, merci de contacter le service restauration à l'adresse mail suivant : [gestion.0290012f@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0290012f@ac-rennes.fr).



## RESTAURATION - HÉBERGEMENT

# Inscription tarification

Rendez-vous dès le 2 juin sur :

[www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification)

pour inscrire votre enfant lycéen·ne, étudiant·e ou apprenti·e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

**Sans inscription avant le 21 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.**

### Tarif repas

**RESTAURATION** 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	à la prestation <sup>1</sup>	
		PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		3 €
de 501 à 700	2		3,15 €
de 701 à 900	3		3,45 €
de 901 à 1100	4		3,80 €
de 1101 à 1500	5		4,20 €
de 1501 à 1700	6		4,50 €
de 1701 à 2000	7		4,85 €
2001 et plus	8		5,10 €

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

### Tarif journalier<sup>2</sup>

**HÉBERGEMENT** 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		7,80 €		10,40 €
de 501 à 700	2		8,40 €		11,20 €
de 701 à 900	3		9,30 €		12,30 €
de 901 à 1100	4		10,20 €		13,40 €
de 1101 à 1500	5		11,50 €		14,80 €
de 1501 à 1700	6		12,40 €		15,90 €
de 1701 à 2000	7		13,30 €		17 €
2001 et plus	8		14,20 €		18,10 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.